



COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 24 juin 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F- U7F] – [U8F- U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oubliez pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

REUNION D'INFORMATIONS

Réunion d'information préparatoire à la saison 2025-2026.

La **Commission Féminine** invite chaque club ayant au moins une équipe féminine, une joueuse féminine ou un projet féminin toutes catégories de U6F (née en 2020) à senior F (née en 2007 avant 2007) à une réunion d'information sur la saison 2025-26.

La réunion est programmée le vendredi 27 juin 2025 de 19h30 à 21h00, au District du Val d'Oise de Football.

Adresse : 6 Av. du Bosquet, 95560 Baillet-en-France

Les deux sujets principaux de la réunion sont :

- **Bilan et retour des clubs sur la saison 2024-25**
- **Présentation sur les changements mis en place pour la saison 2025-26**





Chaque club doit se présenter avec 1 seul(e) représentant(e).

Merci de nous confirmer par mail, la présence du club et le nom de la personne qui le représente.

N'hésitez pas si vous avez des questions à nous les transmettre par mail, avant le jeudi 26 juin à 12h00.

COURRIERS CLUBS

A la date du 24 juin 2025, les clubs ayants déjà répondu présents à la réunion du 27 juin 2025.

ST PRIX ES, Mr Sébastien Joly
ENTENTE BEAUMONT MOURS, Audrey Grignon et Ismaël Ndiaye
VIARMES ASNIERES OLYMPIQUE, Mr Xavier Cristobal
DOMONT FC, Mme Alicia Ferjani
FRETTOISE ES, Eric Vigneron
ST OUEN L'AUMONE, Jordann Osorio

Tous les clubs ayants section féminine, une ou des féminines, un projet féminin sont invités à cette réunion

AMENDES

DEUIL-ENGHIEN FC 1

U11F-poule B

Journée 7, match 30119150 du 24/05/25 reçoit GARGES LES GONESSES FCM 1

1^{er} appel le 04/06/25

2^{ème} appel le 17/06/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**

ESSG/SOISY AM 2

U13F-poule A

Journée 7, match 30119485 du 24/05/25 reçoit CERGY-PONTOISE FC 1

1^{er} appel le 04/06/25

2^{ème} appel le 17/06/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**

ARGENTEUIL RC 1

U13F-poule A

Journée 7, match 30119486 du 24/05/25 reçoit SARCELLES AAS 2

1^{er} appel le 04/06/25

2^{ème} appel le 17/06/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**

